



Paris, le 25 octobre 2023

## Planification des énergies renouvelables : courrier du SER à l'ensemble des maires et conseillers municipaux de France

**Ce mardi 24 octobre 2023, le Syndicat des énergies renouvelables (SER) a adressé un courrier à l'ensemble des maires et conseillers municipaux afin de rappeler les opportunités liées à la planification territoriale des énergies renouvelables, alors que les « zones d'accélération » doivent être définies d'ici la fin de l'année.**

La transition énergétique qui s'engage est d'une ampleur sans précédent. Les énergies de demain seront partout dans nos territoires, au service de nos concitoyens et de nos entreprises. Comme l'a rappelé le Président de la République à l'issue du Conseil de planification écologique du 25 septembre dernier, l'accélération massive de la production d'énergies renouvelables est une nécessité pour notre pays, et elle s'accompagne d'une très forte décentralisation de la production d'énergie.

Cette étape importante de la planification réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux en termes d'aménagement du territoire en leur donnant de nouveaux leviers d'action. L'échelon communal est crucial pour agir et réaliser la première ébauche d'accélération territoriale des énergies renouvelables. Chaque commune, chaque intercommunalité, dans le cadre de ses projets de développement territoriaux, peut intégrer une stratégie de production d'énergie qui serve à la fois les besoins locaux et nationaux.

Ce courrier du SER aux élus locaux replace donc l'exercice de planification qui leur est demandé au cœur des enjeux énergétiques globaux. Il est accompagné d'un mémo récapitulatif des principales étapes d'identification des zones d'accélération. Le SER et les entreprises des filières renouvelables se tiennent à la disposition des élus locaux pour participer à l'établissement de ces cartographies.

>> [Lire le courrier](#)

*« La transition énergétique qui s'engage est d'une ampleur sans précédent. Elle s'accompagne d'une très forte décentralisation de la production d'énergie qui va modifier le rapport de tous nos concitoyens avec celle-ci dans le cadre d'une logique plus circulaire et plus responsable. Cette rupture est porteuse de beaucoup d'opportunités pour notre pays et ses territoires, et en plaçant les Maires au centre du jeu, elle vient renforcer la démocratisation de l'énergie ! », déclare Jules Nyssen, Président du SER.*

### Contact presse :

Violaine HACKE - 06 28 47 53 55

Cynthia KARI – 07 87 14 71 26

[service\\_presse\\_ser@enr.fr](mailto:service_presse_ser@enr.fr)

Le **Syndicat des énergies renouvelables (SER)** regroupe 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur [www.enr.fr](http://www.enr.fr)  [@ser\\_enr](https://twitter.com/ser_enr)  [Syndicat des énergies renouvelables](https://www.linkedin.com/company/ser-enr)

